

PROTOCOLE SANITAIRE SPECIFIQUE AU 3MNA POUR LA SAISON 2020-2021

Ce protocole pourra être revu en fonction des recommandations ou décrets à venir

Ce document a pour vocation de mettre en place les modalités d'accueil en bassin des nageurs/ses du Montpellier Méditerranée Métropole Natation Artistique. Ce protocole est conforme au Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, aux avis du guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives du 16 juillet 2020 du Ministère des Sports, aux recommandations de la Fédération Française de Natation.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Mise en place d'une cellule administrative COVID-19

Désignation d'un référent COVID qui fera le lien avec l'exploitant de l'installation et qui validera la bonne application des recommandations fédérales.

Nom: BALSAN Ghislain

Recensement et mise à jour de l'activité du club

Le club tiendra un registre des présences permettant d'identifier les personnes ayant pris part à l'activité (pratiquants, staff, accompagnants, ...), afin de faciliter l'identification éventuelle des personnes ayant été en contact avec une personne diagnostiquée positive au Covid-19.

DISPOSITIONS EN MARGE DE LA PRATIQUE

Seuls les pratiquants et leurs encadrants pourront accéder aux bassins.

Aucun parent ne pourra rester dans l'espace nautique (bassin, hall d'entrée, vestiaires, réception, etc.).

Le club mettra à la disposition des adhérents du gel hydro alcoolique à l'entrée des piscines.

Les pratiquants arrivent à l'heure et quittent la piscine dès la fin de la séance.

Le port du masque est OBLIGATOIRE POUR TOUS à partir de 11 ans, sauf lors de la pratique sportive.

Un encadrant du club accompagnera les pratiquants aux vestiaires dans le respect des gestes barrières avant l'accès aux bassins.

Le sens de circulation mis en place par les piscines doit être respecté.

Tout déchet sera déposé dans les poubelles prévues à cet effet, masques et mouchoirs ne devront en aucun cas être laissés au bord des bassins ou dans les vestiaires.

Les entraîneurs, encadrants et dirigeants doivent porter le masque en permanence dans l'enceinte sportive.



Page 1 of 3

Parcours des nageurs/ses (vestiaire et bord de bassin)

L'accès aux vestiaires est réservé uniquement aux pratiquants et l'encadrant du club. Les accompagnants restent à l'extérieur du bâtiment (sauf pour les - de 8 ans ne sachant pas s'habiller seul).

L'utilisation du gel hydro alcoolique est obligatoire à l'entrée des piscines.

Les pratiquants auront pris leurs dispositions avant l'entraînement pour réduire leur temps dans les vestiaires au strict minimum (port du maillot sous les vêtements avant l'arrivée à la piscine).

Utilisation des vestiaires dans le respect des règles de distanciation (par groupe de 10 nageuses pour les vestiaires collectifs et une par une dans les vestiaires individuels) ; un encadrant veillera aux entrées et sorties de chaque groupe de nageurs.

Port du masque obligatoire dans les vestiaires pour les personnes de 11 ans et plus.

Utilisation des douches avec respect des distanciations. Douche savonnée obligatoire avant la séance.

Interdiction de laisser des affaires personnelles dans les vestiaires. Les affaires seront stockées dans un sac qui sera lui-même déposé dans les tribunes en respectant les distanciations (espace réservé) Pas de douche en sortie (fin d'entrainement).

Interdiction d'utilisation des sèche-cheveux.

Le regroupement des nageuses dans les vestiaires et sur les plages s'effectue dans le strict respect des règles de distanciation générale.

Merci de prendre l'habitude d'arriver avec son masque et de le remettre dans les vestiaires avant de sortir (nageurs de + de 11 ans)

Pratique sportive

Les Entraineurs, responsables du club, référents ont l'obligation du port du masque.

Nombre de nageurs maximum par groupe : 10 nageurs par groupe.

Chaque groupe devra garder les distanciations préconisées dans la mesure du possible. Si plusieurs groupes pratiquent en même temps, les groupes ne pourront être mélangés.

En pratique dynamique, dans les bassins, les mesures de distanciation de 2 mètres doivent être respectées sauf pour les activités de Natation Artistique (ballet, duo..).

En pratique statique, sur les plages, les mesures de distanciation de 1 mètre doivent être respectées. Pour les répétitions à sec, le port du masque sera privilégié (pour les + de 11 ans)

Le regroupement des nageurs aux murs (bords de bassin) sera évité.

Chaque participant utilisera uniquement son matériel (palmes, serviette, gourde, bidons, tapis...) et aucun prêt de matériel ne sera toléré.

Il se peut que le club utilise du matériel collectif. Le matériel sera alors nettoyé avant, et après la séance (propre à chaque piscine, aucun matériel selon les piscines)

Tout adhérent pourra se voir refuser l'accès à son entrainement, s'il ne respecte pas scrupuleusement les conditions d'accueil et d'hygiène prévues pour l'accès et la sortie de l'établissement.

En cas suspect de covid-19 durant l'entraînement

En cas de suspicion de Covid-19 pendant un entraînement, le club fera immédiatement le lien avec le référent Covid-19 de la piscine qui devra procéder à un nettoyage spécifique de toutes les zones où a pu se rendre la personne présentant des symptômes.

La personne sera isolée, dans un espace dédié en appliquant immédiatement les gestes barrières (distanciation physique et port d'un masque chirurgical de préférence)

La prise en charge de la personne suspecte repose sur :

- L'isolement de la personne
- La protection des autres
- Le secours médical

En cas de signe de détresse : appeler le SAMU en composant le 15.

Pour les personnes mineures, le représentant légal sera immédiatement contacté.

Dans la mesure du possible, la personne doit prendre contact avec son médecin traitant avant d'organiser son retour au domicile, avec un masque, de préférence avec son véhicule personnel. Il est nécessaire d'exclure les transports en commun.

Si le cas Covid-19 est confirmé par un test positif, la personne devra continuer l'isolement pendant une période de 14 jours et procéder à un nouveau test RT-PCR à J+14 et un bilan cardiologique avant de reprendre l'entrainement.

Si le test est négatif, la personne concernée pourra sortir de l'isolement.

Le club se tient à la disposition de l'Agence Régionale de Santé afin d'aider à l'identification des personnes qui auraient été en contact de la personne confirmée positive, et ce dans le cadre des dispositions légales.

Le club informera le chef d'établissement de la piscine concernée, ainsi que la métropole de Montpellier.

Dans le cas d'une suspicion de cas-Covid-19 au sein d'un groupe d'entrainement, l'ensemble du groupe sera prévenu et les entrainements collectifs seront suspendus, dans l'attente des résultats des tests RT-PCR Covid-19 par prélèvement naso-pharyngé des cas-contacts.

En cas de fermeture de piscine pour cause COVID (fermeture à la suite d'un test positif chez un agent de l'équipement)

Si une piscine venait à être fermée à la suite d'un test positif au sein l'équipe d'agent de l'équipement, le club proposera dans la mesure du possible :

- L'Ecole de Natation et la BabySynchro :
 Les nageurs se verront proposer un Mini-stage pendant les vacances (2 sessions de remplacements ou participation au « j'apprends à Nager »)
- Pour les groupes loisirs :
 Les nageuses des groupes loisirs se verront proposer (selon les disponibilités) de rejoindre un autre cours de niveau équivalent dans une autre piscine de la métropole.
- Pour les groupes compétitions :
 Le coach mettra en place un entrainement dit « à sec » par visioconférence ou dans un espace public extérieur (parc, plage...).

Le Président, Ghislain BALSAN La Directrice Technique, Véronique GUMY